

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	000000000507939 84	31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal SC T2P204 mat  
black 1L 1L Boîte métal

Code du produit : 00000000050793984

Identifiant Unique De Formu- : DR04-S1C8-Q00G-0WHU  
lation (UFI)

Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Vaporisation  
mélange Produit monocouche

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Société:

BASF Coatings France SAS  
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-  
ry  
60480 Breuil-Le-Sec  
France

Téléphone: +33 3 4477-7777  
adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

+49 180 2273-112

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	 
Mention d'avertissement :	Attention
Mentions de danger :	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers :	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence :	<b>Prévention:</b> P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  <b>Intervention:</b> P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Ap-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.01.2025  
2.1 07.06.2025 000000000507939 Date de la première version publiée:  
84 07.06.2025

peler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle  
hydrocarbures, C9, aromatiques  
xylène  
heptan-2-one

### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient méthacrylate de méthyle, sel polyaminoamide, méthacrylate de 2-hydroxyéthyle. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : résine acrylique  
solvant organique  
ester de cellulose  
charges  
pigment

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.01.2025  
2.1 07.06.2025 000000000507939 Date de la première version publiée:  
84 07.06.2025

	No.-Index Numéro d'enregistrement		
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 25 - < 50
hydrocarbures, C9, aromatiques	128601-23-0 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 15 - < 20
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 7 - < 10
heptan-2-one	110-43-0 203-767-1 606-024-00-3 01-2119902391-49	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1.600 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 16,7 mg/l	>= 3 - < 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.01.2025  
2.1 07.06.2025 000000000507939 Date de la première version publiée:  
84 07.06.2025

éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 0,1 - < 0,2
sel polyaminoamide	162627-18-1	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,2
méthacrylate	29964-84-9 249-978-2 607-134-00-4 01-2119894925-17	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,2
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9 212-782-2 607-124-00-X 01-2119490169-29	Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés.  
Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.  
Ne PAS faire vomir.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.
- Risques : Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Pas d'antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau  
Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

### Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.  
Pour le personnel non urgentiste:  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder à l'écart des sources d'inflammation.  
Pour les intervenants d'urgence:  
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absor-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

bantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.  
Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.  
Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douche à yeux.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre.  
N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.01.2025  
2.1 07.06.2025 000000000507939 Date de la première version publiée:  
84 07.06.2025

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Conserver à l'écart de la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	:	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
Température de stockage recommandée	:	5,00 - 35,00 °C
Matériel d'emballage	:	Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.01.2025  
2.1 07.06.2025 000000000507939 Date de la première version publiée:  
84 07.06.2025

		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
heptan-2-one	110-43-0	TWA	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 475 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 475 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 88,4 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	100 ppm	2009/161/EU

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.01.2025  
2.1 07.06.2025 000000000507939 Date de la première version publiée:  
84 07.06.2025

Information supplémentaire: Indicatif				
	VME	50 ppm 205 mg/m <sup>3</sup>		FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
	VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m <sup>3</sup>		FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.  
Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm  
De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.  
Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.  
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.  
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Protection préventive de la peau  
Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

- Protection de la peau et du corps : Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur. Combinaison jetable résistante aux produits chimiques
- Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats: Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2 En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.
- Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
- Couleur : noir
- Odeur : type hydrocarbure
- Point/ intervalle de fusion : non déterminé
- Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
- Limite d'explosivité, supé- : non déterminé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

rieure / Limite d'inflammabilité  
supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : > 35,0 g/m3  
/ Limite d'inflammabilité infé-  
rieure

Point d'éclair	: 29 °C Méthode: ISO 3679
Température d'auto- inflammation	: > 200 °C
Température de décomposi- tion	: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH	: substance / du mélange est non-polaire / aprotique
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 261,8 mm <sup>2</sup> /s (23 °C) 65,100 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Temps d'écoulement	: 40 s Section transversale: 6 mm
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non déterminé
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur	: non déterminé (20 °C) non déterminé (50 °C)
Densité	: 1,077 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Caractéristiques de la particule	
Evaluation	: Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.
Taille des particules	: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

sous forme non solide ou sous forme de granulé.

### 9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Combustibilité soutenue	: Maintient la combustibilité: oui
Substances auto-échauffantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux de corrosion du métal	: Non corrosif pour les métaux.
Taux d'évaporation	: non déterminé
Miscibilité avec l'eau	: non miscible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Protéger du gel.  
Eviter l'éclairage naturel direct.  
Chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	000000000507939 84	31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation	: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
------------	--

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le
------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.01.2025  
2.1 07.06.2025 000000000507939 Date de la première version publiée:  
84 07.06.2025

---

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.<br>Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.  |
| Emballages contaminés | : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.<br>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.<br><br>Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE. |
| Code des déchets      | : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses   |

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 1263
ADR	:	UN 1263
RID	:	UN 1263
IMDG	:	UN 1263
IATA	:	UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	PEINTURES
ADR	:	PEINTURES
RID	:	PEINTURES
IMDG	:	PEINTURES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.01.2025  
2.1 07.06.2025 000000000507939 Date de la première version publiée:  
84 07.06.2025

**IATA** : PEINTURES

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 3	
<b>ADR</b>	: 3	
<b>RID</b>	: 3	
<b>IMDG</b>	: 3	
<b>IATA</b>	: 3	

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, S-E
<b>IATA (Cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instruction d'emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids
<b>IATA (Passager)</b>	
Instructions de conditionnement	: 355

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## **SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal**



We create chemistry

Version 2.1 Date de révision: 07.06.2025 Numéro de la FDS: 000000000507939 Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

ment (avion de ligne)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable liquid

## 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

**RID** Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité de santé et d'environnement**

**REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)**

- Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 72, 3, 20

### Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75. 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

	Numéro sur la liste 72, 5, 29, 28
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable

P5c

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

34      Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fioul lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles : 84, 25, 4 bis, 82, 49, 49 bis, 4, 66  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4734, 4331

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 430 g/l

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	07.06.2025	000000000507939 84	31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025

(prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 57,79 %

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

e

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

840 g/l

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

600 g/l

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version 2.1	Date de révision: 07.06.2025	Numéro de la FDS: 000000000507939 84	Date de dernière parution: 31.01.2025 Date de la première version publiée: 07.06.2025
----------------	---------------------------------	--	---

Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2009/161/EU	:	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
2019/1831/EU	:	Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2009/161/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006, comme amendé

## SC T2P204 mat black 1L 1L Boîte métal



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
2.1	07.06.2025	000000000507939 84	Date de la première version publiée: 07.06.2025

Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR